



## De bonnes nouvelles

Devant l'avalanche d'informations qui assombrissent notre quotidien, j'ai décidé de vous annoncer quelques bonnes nouvelles.

Une femme a été élue première ministre du Nouveau-Brunswick, Susan Holt. Elle est bilingue et représente l'avenir pour cette province. Pour la première fois, une femme est présidente du Mexique pour les six prochaines années et elle est progressiste : Claudia Sheinbaum. Elle poursuit les réformes sociales amorcées par son prédécesseur Andres Manuel Lopez Obrador, dit AMLO.

Gustavo Gutierrez, le père de la Théologie de la libération s'est éteint le 22 octobre à l'âge de 96 ans. La bonne nouvelle c'est qu'il a donné naissance à un courant de pensée qui englobe l'Amérique latine et bien au-delà. Un courant qu'on peut situer à l'origine de la décolonisation des savoirs. Gutierrez fut remarquable par son humilité et sa proximité avec les plus pauvres. Pour lui, la foi allait de paire avec les préoccupations sociales et ne représentait jamais une fuite du monde. Devant le dilemme de la lutte armée posée

par son ami Camilo Torres, il préféra la non violence. À ce propos, il faut souligner que les deux contextes étaient fort différents. En Colombie, la guerre civile avait débuté en 1948 avec l'assassinat du leader politique Gaitan. Camilo avait été chassé de son Église, puis de l'université qu'il avait contribué à fonder, sa vie était menacée et la lutte armée devenait pour lui le seul issu.

Au Pérou, le Sentier lumineux n'avait pas encore commencé son carnage. Issu d'une idéologie extrême, ce mouvement révolutionnaire s'apparentait davantage aux Khmers rouges. L'option de la lutte armée pour imposer une révolution marxiste ne correspondait pas aux possibilités souhaitées par Gustavo qui ne croyait pas à la force rédemptrice de la violence pour son peuple.

Autre bonne nouvelle, le CAPMO a lancé le livre: « L'Aventure fraternelle des capucins dans le faubourg Saint-Jean-Baptiste de Québec, Un christianisme social tout terrain », de l'historien Claude Auger. Plusieurs témoins de l'époque étaient présents de même que 50 personnes.

Puis, le 17 novembre, nous recevons une délégation de juristes de Colombie. Cette visite a lieu dans le cadre de l'entente de libre-échange entre le Canada et la Colombie qui stipule que les droits humains et les libertés démocratiques doivent être respectés par les sociétés minières canadiennes qui y opèrent, et également pour rendre compte des progrès réalisés dans l'implantation des accords de paix dont le Canada s'est porté garant. Malgré l'élection d'un gouvernement progressiste en 2022, au niveau local, les menaces et les atteintes aux droits d'association demeurent. La bonne nouvelle, c'est que nous demeurons solidaires malgré tout.

Yves Carrier

### Dans ce numéro :

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| <b>Conflit ferroviaire</b>       | <b>2-3</b>   |
| <b>Le transport collectif...</b> | <b>4</b>     |
| <b>Fin du droit de veto</b>      | <b>5-8</b>   |
| <b>Pour la paix...</b>           | <b>9-11</b>  |
| <b>Délégation colombienne</b>    | <b>12-15</b> |
| <b>Des nouvelles du CAPMO</b>    | <b>16</b>    |

## **Conflit ferroviaire : déni des droits des travailleurs-euses et prise en otage de l'activité économique du pays**

Par Pierre Prud'homme du MTCQ

Les enjeux du conflit de travail dans le transport ferroviaire au pays dont nous sommes témoins depuis quelques semaines dépassent de beaucoup les seuls acteurs en présence : les deux plus grosses compagnies de chemin de fer au Canada, soit le Canadien National (CN) et le Canadien Pacifique Kansas City (CPKC), qu'on peut qualifier de monopoles, et leurs employés, représentés par le Syndicat des Teamsters du Canada.

Après des mois de négociations de plus en plus difficiles entre les parties, le 22 août dernier, les pourparlers furent interrompus, les activités des deux entreprises mises à l'arrêt et les 9300 ingénieurs, conducteurs et ouvriers de triage mis en lock-out.

Tout en reconnaissant que le processus de négociation relevait bien des deux entreprises et du syndicat, le ministre fédéral du Travail, M. Steven MacKinnon, devant l'impact de cet arrêt de travail au niveau de l'ensemble de l'activité économique du pays, a jugé bon de demander au Conseil canadien des relations industrielles d'imposer « un arbitrage définitif et exécutoire ».

Ce conflit, tel qu'il se dessine, nous inspire les questions suivantes :

### **- Reconnaissance des droits des travailleurs-ses?**

Aux fins des négociations actuelles et futures, de quelle véritable « reconnaissance » de droits parle le ministre si, avant même l'application du droit de grève, les directions d'entreprises peuvent procéder

au lock-out de leurs employés, sachant à l'avance qu'un organisme public tel que le Conseil canadien des relations industrielles pourra prendre une décision « définitive et exécutoire »?

Comment croire à des négociations sérieuses et de bonne foi de ces entreprises quand on les assure de pouvoir compter sur une instance extérieure qui prendra les décisions à leur place, suite à l'intimidation de leurs employés, par le recours à un lock-out?

### **- Profits des entreprises**

Le journal La Presse du 24 janvier 2024 nous apprenait que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a affiché mardi un bénéfice de 1,42 milliard pour son quatrième trimestre de 2023, en hausse par rapport à celui de 1,2 milliard de la même période un an plus tôt. Et pour les 6 premiers mois de 2024, le CPKC engrangeait plus de \$7 milliards de surplus.

Avec de tels montants, la santé des entreprises n'est aucunement menacée. Il est légitime que les travailleurs-ses de ces entreprises revendiquent leur part de cette richesse collective qu'ils ont contribué à créer.

### - Salaires des dirigeant-e-s.

Le 25 mars dernier, le journal Les Affaires nous apprenait qu'en 2023, la rémunération totale de M. Keith Creel, président du CPKC, a augmenté de 38% pour atteindre

\$20.1 millions. Cela représente plus de 300 fois le salaire annuel moyen des travailleurs-ses québécois-es.

Quant à la rémunération totale de la présidente-directrice-générale du CN, Mme Tracy Robinson, elle totalisait en février 2022 \$14 millions, soit plus de 200 fois le salaire annuel moyen des travailleurs-ses québécois-es. Quelle doit-elle être en 2024?

La disproportion de l'écart des revenus entre ces dirigeants et les travailleurs-ses est proprement choquante et révoltante et pose un sérieux problème éthique. Tout comme l'est cette capacité de la direction des entreprises de recourir au lock-out pour mettre leurs travailleurs-ses en situation d'insécurité financière. Cela relève de l'indécence.

### - La prise en otage de l'activité économique du pays.

Mais ce qui nous semble radicalement contre les intérêts de la population du Québec et du Canada, c'est cette capacité de ces deux entreprises de prendre en otage de multiples secteurs de l'activité économique du pays en mettant fin à leurs activités par un lock-out.

Comment, comme société, en est-on arrivé à donner de tels pouvoirs à des gestionnaires d'entreprises?

### - La responsabilité gouvernementale

Au cœur de ce conflit, la responsabilité gouvernementale est interpellée, entre autres, sur trois chantiers.

Il y a urgence de remettre en question la structure de gestion actuelle du transport ferroviaire qui donne le pouvoir à des entreprises de kidnapper et perturber l'activité économique du pays. Est-ce que le mandat du Conseil canadien des relations industrielles peut être élargi et faire l'étude de propositions en ce sens?

Le second a trait à une répartition inéquitable des richesses. Il y a urgence qu'on mette fin à la main mise d'une minorité sur une part indue de la richesse collective par une fiscalité plus juste et par une réglementation appropriée. Tout comme il y a un salaire minimum, il nous faut penser à une limite maximale de revenus.

Le dernier appelle une reconnaissance réelle et le respect du droit de négocier les conditions de travail, tel que promu dans le Code du travail du Canada.

Les signataires de cette lettre sont des citoyens membres de la Commission Engagement et Foi du Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens du Québec (MTCQ) :

Pierre Prud'homme

[prudhomme pierre2107@yahoo.ca](mailto:prudhomme pierre2107@yahoo.ca)

Louise Condrain

[louise@condrain-morel.com](mailto:louise@condrain-morel.com)

Marc Alarie

[asmtnational@gmail.com](mailto:asmtnational@gmail.com)

Serge Généreux

[Serge\\_genereux@sympatico.ca](mailto:Serge_genereux@sympatico.ca)

Denis Plante

[Denis.plante22@bell.net](mailto:Denis.plante22@bell.net)

## Le transport collectif : un droit fondamental ignoré

*Par Sophie Tremblay-Bouchard, animatrice sociale au Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec*

\*Texte issu de ma prise de parole au ministère de l'Environnement lors de la journée de mobilisation et d'action de la Coalition pour la justice sociale et climatique du 27 septembre 2024 devant les acteurs et actrices du milieu communautaire, le personnel de sécurité de l'édifice ainsi que deux policiers

Pendant que les ministres se déplacent en limousine vers un congrès climatisé sur le « développement durable », ailleurs, quelqu'un fouille dans ses poches pour trouver 7,50 \$.

7.50\$, c'est juste assez pour pouvoir se payer un aller-retour en bus pour se rendre à la banque alimentaire.

Ce n'est pas un secret: le transport collectif est devenu hors de prix pour des milliers de personnes. Trop cher pour celles qui en dépendent le plus.

Mais pourquoi donc me direz-vous. Parce que le gouvernement refuse de le financer correctement ! Par contre, il n'a aucun problème à trouver des millions pour subventionner des industries polluantes. Mais pour le transport collectif, on joue à la patate chaude et on refuse d'ouvrir les coffres.

Benoit Charette est ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Je me demande... Quel est son grand plan de lutte contre la catastrophe qui se déroule en direct sous nos yeux? Est-ce que c'est de faire en sorte que tout le monde roule en Tesla? Est-ce vraiment ça, son grand projet d'avenir? Que chacun se saigne pour se

payer une voiture électrique trop chère et ait enfin la conviction de faire un choix « vert » ?

Pendant ce temps-là, le transport collectif, — une solution simple, collective et efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre — est laissé à l'abandon, manquant cruellement de financement.

**Nous ne voulons pas de solutions pour quelques privilégiés seulement**

Nous voulons des solutions collectives qui bénéficient à tout le monde, surtout à ceux qui souffrent le plus des inégalités.

Le transport collectif *gratuit*, financé par l'État, est une solution tout indiquée. Une solution réaliste permettant à chacun de se déplacer librement dans la ville, de s'impliquer, de travailler, d'accéder aux ressources. Pas une commodité, pas un service de luxe, mais un vrai service public respectant le droit à la mobilité de chacun.

**Et soyons clairs : nous n'attendons plus rien du ministre de l'Environnement.**

Depuis trop longtemps, il nous montre son indifférence face à l'hécatombe climatique. Ses promesses vides ne nous intéressent pas. Nous allons lutter par nous-mêmes. Nous allons nous organiser et nous battre pour un transport collectif gratuit et adapté aux besoins réels des gens.

Monsieur le ministre, l'argent pour financer le transport public est là. Il suffit d'avoir le courage de le mettre là où ça compte vraiment. On ne peut pas se contenter d'actions symboliques alors que la planète brûle déjà.

## Une gouvernance multilatérale démocratique et sans veto pour les Nations Unies

**Federico Mayor Saragoza\* Eduardo Soto Pérez\***

**7 octobre 2024, Other News**

C'est avec une réelle satisfaction et espoir que nous avons lu que : « Le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU que soit éliminée la possibilité de veto dont disposent certains pays dans la prise de décision de cet organe de l'ONU... Face à cette situation, il a jugé essentiel de réagir et a donc proposé une réforme qui transforme dûment le système, en préservant ce qui fonctionne et en modifiant ce qui est devenu obsolète. (EFE, 26/09/24).

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le président Franklin Delano Roosevelt a créé un modèle parfait de multilatéralisme démocratique. La première phrase de la Charte des Nations Unies constitue le grand devoir actuel : « Nous, les peuples, avons décidé d'épargner aux générations futures l'horreur de la guerre. »

Il a fait plus : il a créé une Commission de rédaction des Droits de l'Homme présidée par une femme – la sienne, Eleonora – dont le premier article proclame l'égalité de tous les êtres humains... Et l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui doit forger des hommes « libres et responsables », dont la formation permet « d'élever les bastions de la paix

dans l'esprit des hommes ».

En 79 ans (depuis 1945), il n'a PAS été possible d'appliquer la Charte, d'accomplir la volonté de « Nous, le peuple... », toujours réduit au silence par le veto, par une gouvernance ploutocratique et suprémaciste. C'est Eisenhower, président des États-Unis, qui a eu le courage, le 20 janvier 1961, de faire comprendre à son successeur, John Fitzgerald Kennedy, et au peuple américain, que celui qui dirigeait réellement l'Amérique du Nord n'était pas le Président mais le complexe militaro-industriel. Depuis la création de la Société des Nations par le président Wilson à la fin de la Première Guerre mondiale jusqu'à la création des Nations Unies par Roosevelt, les possibilités de transition de la guerre à la force de la parole diplomatique se sont progressivement estompées. Les décisions furent successivement ignorées par le veto des cinq pays vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale.

La situation actuelle de la gouvernance mondiale reste handicapée par le droit de veto. Il est désormais urgent de reconnaître sans plus tarder que c'est « le peuple », tel qu'établi dans la Charte des Nations Unies, qui doit assumer ses responsabilités, en tenant toujours compte des générations futures.

Il est désormais impératif, d'un point de vue éthique, d'éviter des situations irréversibles dans de nombreux domaines. Par exemple dans le climat, affectant l'habitabilité à l'échelle planétaire. Maintenant, il n'y a plus d'excuse. Nous ne pouvons plus accepter qu'on nous dise que les propositions faites par la COP ne sont pas « contraignantes ». La communauté scientifique, académique et artistique doit, main dans la main et à l'échelle mondiale, mettre en pratique les mesures appropriées, en rejetant le veto du G7 et des institutions militaires...

Il y a vingt-cinq ans, pour remplacer la force par la parole, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une Déclaration et un Plan d'action pour une culture de la paix. Le moment est venu de vaincre tant de résistances et de mettre en pratique, pour l'ère nouvelle, la principale proposition de la Charte des Nations Unies : « Nous, le peuple... avons résolu d'épargner aux générations futures l'horreur de la guerre ».

Il est de notre devoir urgent de remplacer enfin le « bellum » par le « verbum » ! La Résolution et le Plan d'action pour une culture de la paix n'ont pas pu être approuvés à l'UNESCO en raison de la stricte surveillance du G7...

Il est nécessaire et urgent que de nombreuses voix se mobilisent, conscientes que désormais, égales en dignité et capables de participer, elles doivent agir immédiatement. Oui : maintenant, pour la première fois dans l'histoire, « Nous, le peuple... ».

Nous pouvons faire supprimer le droit de veto aux Nations Unies... et dans l'Union européenne également, incapable de prendre des décisions en raison de l'exigence de « l'unanimité », l'antithèse de la démocratie.

Face à la situation terrible que vivent et souffrent actuellement des milliers de filles et de garçons, les citoyens devraient réagir et, enfin, cesser d'être des spectateurs impassibles de ce qui se passe et devenir des acteurs actifs. Que ceux qui continuent d'avoir des ambitions hégémoniques veuillent le reconnaître ou non, la seule solution est, comme j'ai insisté à maintes reprises ces dernières années, de refonder l'ONU, en donnant pleine validité à la Charte de 1945 : avec un Conseil de sécurité sans le droit de veto. ...Les citoyens sont conscients qu'ils peuvent mobiliser les médias et de nombreuses institutions pour un grand tollé populaire capable de remplacer le droit de veto par une action démocratique et multilatérale...

Le « complexe militaro-industriel » doit cesser d'être le représentant de la force pour devenir, à l'échelle mondiale, le grand protecteur de la parole, permettant ainsi de transformer la raison de la force en force de la raison, en s'inspirant de ce qui est établi dans le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO :

« Vous agirez en vous inspirant des principes démocratique. » Il est donc clair que la solution ne viendra pas de la dérive et de la marginalisation actuelles du multilatéralisme, mais de la pleine mise en œuvre d'une véritable ONU.

« Sapere aude ! », osez savoir !, s'est exclamé Horacio. Oui : oser savoir... et puis savoir oser pour que la connaissance déploie tout son immense potentiel. Connaître et s'unir pour former un réseau mondial de grande envergure pour pouvoir, comme première étape historique d'une nouvelle ère, éliminer le droit de veto qui empêche le bon fonctionnement de l'excellente conception démocratique des Nations Unies.

Et puis faire de même avec des organisations comme l'Union européenne, qui sont aujourd'hui totalement incapables de procéder démocratiquement en raison de l'exigence de « l'unanimité ».

J'ai eu l'occasion de participer personnellement au «Sommet de la Terre » de 1992, dont l'Agenda 21 (lignes directrices pour le XXI<sup>e</sup> siècle) a été soigneusement rédigé... et pourtant catégoriquement rejeté par le G-7. La même chose s'est produite 10 ans plus tard, lors du 3<sup>e</sup> Sommet tenu à Johannesburg en 2002, les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) ont, eux aussi, été rapidement réduits par une gouvernance ploutocratique, malgré le fait qu'ils indiquaient des lignes directrices comportementales très précises, l'adoption de politiques et de mesures très urgentes pour une conservation adéquate de

l'environnement.

En 2015, nouvelle pause d'espoir : le président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, signe les accords sur le changement climatique à Paris en septembre. Et, deux mois plus tard, il signait l'excellente « Résolution pour transformer le monde » selon l'Agenda 2030 à l'Assemblée des Nations Unies à New York. Les citoyens conscients pouvaient enfin respirer tranquillement... ! Mais cela n'a été possible que pendant très peu de temps : le président Obama a été remplacé quelques mois plus tard par l'atypique président Donald Trump qui, le jour même de son élection, a annoncé qu'il ne mettrait pas en pratique les accords approuvés par son prédécesseur. ..

Et depuis lors, les horizons climatiques sont encore plus sombres. Depuis lors, au droit de veto des Nations Unies s'est ajouté le droit de veto de l'Union européenne, en raison de l'exigence de «l'unanimité»... et parce que – comme nous l'avons déjà indiqué – les accords conclus lors des réunions de la COP... ne sont pas «contraignants » !

Aujourd'hui, 79 ans plus tard, nous devons conclure – un devoir de mémoire – qu'il n'a jamais été possible de mettre en pratique la Charte en raison du droit de veto accordé aux cinq pays vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale.

En 1963, Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, dans l'encyclique « Pacem in Terris », une avancée lucide dans tant de dimensions de l'humanité, affirmait : «comme aujourd'hui le bien commun de tous les peuples pose des problèmes qui affectent toutes les nations, et puisque de tels problèmes ne peuvent être affrontés que par une autorité publique dont le pouvoir, la structure et les moyens sont suffisamment larges et dont le rayon d'action a une portée mondiale, il s'ensuit, par conséquent, que, en imposant l'ordre mondial lui-même, il est nécessaire d'établir un système public général qui fasse autorité. En effet, tant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales que par rapport à une organisation politiquement et juridiquement contrôlée, et donc plus humaine et sociale, notre principal atout est le système multilatéral des Nations Unies.

Pour faire face à des problèmes communs que même les plus puissants ne peuvent résoudre seuls, les États ont besoin d'une coopération permanente et institutionnalisée à travers les organisations internationales, c'est-à-dire dans le cadre d'entités dotées de leurs propres organes et de leur propre volonté, distinctes et séparées de celle de l'État. de

Le premier paragraphe de la Charte des Nations Unies est si clairvoyant qu'il contient les trois piliers qui pourraient aujourd'hui ouvrir la nouvelle ère de l'humanité pour une vie digne pour tous les êtres humains sans exception. (1) Les rênes du destin sont entre les mains du « peuple », ce qui montre

clairement que la gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial ne correspond pas au pouvoir absolu. mais à la participation citoyenne. (2) « Éviter l'horreur de la guerre », ce qui signifierait désormais « construire la paix » et (3) ce sont les générations futures qui doivent inspirer les grands changements.

Donnons des ailes à l'espèce humaine pour que, sans veto, elle agisse démocratiquement pour le grand passage de la force à la parole. Chaque être humain unique est capable de créer notre espérance. Maintenant, enfin, nous le pouvons. Il faut agir sans tarder.

*\*Federico Mayor Zaragoza (Barcelone, 1934) Docteur en Pharmacie de l'Université Complutense de Madrid (1958), a été professeur dans différentes universités espagnoles et a occupé de nombreuses fonctions politiques, entre autres celle de Ministre de l'Éducation et des Sciences (1981). -82) . Entre 1987 et 1999, il a été directeur général de l'UNESCO. Il est actuellement président de la Fondation pour une Culture de Paix.*

*\*Eduardo Soto Pérez : biologiste, journaliste, réalisateur et écrivain, auteur de l'essai Contre la Nation, le Monde.*

## Pour la paix, pour Gaza, pour notre humanité

Par le Collectif Échec à la guerre, 21 septembre 2024

Journal des Alternatives, 3 octobre 2024

Nous publions la version intégrale, non atténuée, de la récente position du Collectif Échec à la guerre. Le Devoir l'a publiée ce matin, avec une certaine atténuation du texte original, justifiée par « un environnement éditorial dont les termes finaux nous reviennent ».

Cette année, l'ONU a choisi pour thème de la Journée internationale de la paix (21 septembre) « Promouvoir une culture de paix ». Entre pays, cela implique minimalement l'exigence du respect du droit international et des droits humains par tous. Depuis un peu plus de deux ans, les postures diamétralement opposées prises par le Canada face à la guerre en Ukraine, puis face à l'assaut génocidaire d'Israël contre Gaza, nous ont révélé à quel point son attachement au droit international et aux droits humains est factice et instrumentalisé.

### Condamnations et sanctions contre la Russie

Quand la Russie a envahi l'Ukraine en février 2022, le Canada et tous les pays occidentaux ont instantanément sonné l'alarme. La Russie viole « l'ordre mondial basé sur des règles », cible des infrastructures civiles, crée des millions de réfugié-e-s et des milliers de victimes civiles, annexe illégalement des territoires, etc. Toutes choses vraies, bien sûr... mais un seul côté de la médaille, occultant l'autre, celui de leurs propres responsabilités.

Le Canada a aussi immédiatement mis en branle tout un train de sanctions contre de proches

collaborateurs du pouvoir, des « entités » financières de défense et d'énergie et des banques. Il a interdit les exportations pouvant profiter à l'armée russe et celles de services essentiels au fonctionnement des industries pétrolière, gazière et chimique de la Russie, etc. À peine une semaine après le début de la guerre, avec 38 autres États, le Canada a demandé au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'enquêter sur d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par la Russie en Ukraine. Et deux mois plus tard, le Parlement canadien a adopté une motion condamnant « des actes de génocide contre le peuple ukrainien » !

### Mais face à l'horreur sans fin à Gaza, rien de tout ça

Depuis octobre 2023, le blocus total et l'assaut monstrueux d'Israël ont à la fois réduit en ruines la bande de Gaza et plongé toute la population dans des conditions d'errance, de famine, d'insalubrité, d'épuisement et de traumatismes. En se basant sur les chiffres du ministère de la Santé, grandement sous-estimés selon plusieurs experts, on calcule aisément que plus de 3 600 civils ont été tués en moyenne chaque mois à Gaza, contre moins de 400 par mois en Ukraine (selon les chiffres de l'ONU). À Gaza, plus de 1 400 enfants ont été tués en moyenne chaque mois, contre 23 en Ukraine. Où sont les condamnations et les sanctions du Canada à la hauteur de ces crimes ?

À Gaza, selon les grandes organisations internationales, humanitaires et de droits humains, l'échelle des violations du droit et des souffrances infligées aux humains est sans précédent.

L'ampleur de la destruction généralisée des infrastructures est sans précédent. La rapidité avec laquelle toute une population a été plongée dans une situation de famine est sans précédent. Jamais une crise n'a vu autant d'agences et de rapporteurs spéciaux des Nations Unies sonner l'alarme. À répétition. Sans compter qu'en août 2024, l'organisation israélienne B'Tselem a publié un rapport intitulé « Bienvenue en enfer : le système pénitentiaire israélien, un réseau de camps de torture ». Où sont les condamnations et les sanctions du Canada à la hauteur de ces crimes ?

Dès le 13 octobre 2023, les organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme ont lancé un appel aux États tiers à intervenir d'urgence pour protéger le peuple palestinien contre un génocide. Par la suite, de très nombreux experts internationaux, dont le dernier en lice est Omer Bartov, éminent historien de la Shoah et des génocides du 20<sup>e</sup> siècle, ont qualifié de génocide les actions israéliennes à Gaza.

De plus, la Cour internationale de Justice (CIJ) a statué, le 26 janvier 2024, qu'il était plausible qu'Israël commette des actes de génocide à Gaza. Le 24 mai, elle a ordonné à Israël de cesser son offensive militaire à Rafah. Le 20 mai, le procureur du TPI, Karim Khan, a demandé des mandats d'arrêt pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité contre le premier ministre et le

ministre de la Défense israéliens. Pour toute réponse, Israël a qualifié la CIJ et le procureur du TPI d'antisémites.

Où sont les condamnations et les sanctions du Canada pour s'acquitter de sa responsabilité de prévenir un génocide en vertu de la Convention internationale dont il est signataire à cet égard ?

### **Instrumentalisation des droits et répression**

Face à tout cela, donc, le Canada n'a rien fait de ce qu'il a fait dans le cas de l'Ukraine. Que devrait-on en comprendre ? Simplement, que face aux violations commises par des rivaux stratégiques (Russie, Chine) de l'hégémonie étasunienne, ou face à des pays qui refusent cette hégémonie (Cuba, Iran, Venezuela), le Canada et les autres pays occidentaux — menés en cela par les États-Unis, maître d'œuvre de l'OTAN — montent une propagande, dénoncent et sanctionnent tous azimuts. Alors que face aux violations d'un allié, coupable de pire, on regarde ailleurs, on feint la compassion pour les victimes, on répète des paroles creuses ad nauseam et on ne fait rien.





Pour défendre l'indéfendable, on va même plus loin : on vilipende celles et ceux qui dénoncent sans relâche les crimes d'Israël et la complicité du Canada, en assimilant leur action à de l'antisémitisme, et on les réprime.

### Notre devoir d'humanité et notre survie

Les tendances lourdes à l'œuvre au Canada et dans les autres sociétés occidentales sont antinomiques d'une culture de paix. Rhétorique de confrontation avec les pays « menaçant » l'hégémonie occidentale, militarisation et course aux armements accélérées, montée du racisme, de la xénophobie, de l'islamophobie et de l'intolérance au sein de nos sociétés, tout cela gangrène de plus en plus notre commune humanité et nos chances de survie comme espèce, advenant une troisième guerre mondiale vers laquelle on semble vouloir absolument nous mener !

Promouvoir une culture de paix, c'est d'abord et avant tout avoir le courage de s'opposer à ces courants de toutes nos forces. Et cela passe urgemment par la solidarité grandissante avec le peuple de Palestine, la dénonciation du génocide et du soutien inconditionnel de nos gouvernants à Israël.

Jean Baillargeon, Judith Berlyn,

M a r t i n e  
Eloy, Raymond  
Legault, Suzanne  
Loiselle

Porte-parole du  
Collectif Échec à  
la guerre



Pourquoi le coquelicot blanc?

## Visite de Retorno y Vida au Québec et en Ontario

15 au 29 novembre 2024

### Introduction

L'organisme non gouvernemental Retour et Vie (Retorno y Vida) qui veille et fait la promotion de la défense des droits humains en Colombie, en particulier de certains secteurs comme ceux des mineurs artisanaux, des victimes des mines anti-personnelles, des communautés indigènes ainsi que de ceux et celles qui ont souffert du conflit armé et qui font appel à une protection judiciaire nationale et internationale.

Retorno y Vida a mis en évidence des conduites transgressives des droits fondamentaux de ces communautés de la part des autorités gouvernementales, nationales et étrangères, qui ont été dénoncées publiquement. Le dommage à l'environnement, la persécution, les menaces, le harcèlement et des abus démesurés de la force militaire, nous a conduits à défendre et protéger les leaders de ces zones, les convoquant également à la

mobilisation sociale et populaire.

Nous amorçons cette tournée par certaines villes canadiennes afin d'échanger avec des organisations sociales, de droits humains, syndicales, étudiantes et universitaires, ainsi qu'avec des députés des parlements canadien et québécois, pour parler de la réalité nationale colombienne et des défenseurs des droits humains envers lesquels nous sommes engagés dans la recherche de l'unité pour la construction d'un meilleur pays qui aspire à la vie et à la paix.

Notre intention de départ est de continuer d'informer la société canadienne sur la situation des droits humains en Colombie, de maintenir l'initiative de la solidarité internationale comme principe fondamental de défense, de dénonciation, d'unité et de fraternité pour les droits des gens; d'appuyer la lutte des mineurs artisanaux, des victimes du conflit armé et des défenseurs des droits humains, pour avoir un meilleur pays; de contribuer à l'instauration

des accords de paix de la Havane afin de garantir la justice dans l'équité en convoquant les victimes de la guerre à une mobilisation sociale et populaire permanente pour revendiquer les changements profonds que requiert la Colombie.





### Contexte:

En 2021, un groupe formé de Québécois.es et de Colombien.es résidents au Québec ont créé, avec des organisations sociales et populaires de notre pays, une équipe nommée : « Comité de solidarité Québec – Colombie » qui concentra son travail sur la défense de la démocratie, la solidarité avec la centaine de jeunes emprisonnés pour avoir participé aux grandes manifestations historiques connues sous le nom de « Soulèvement social » qui a mis en échec le gouvernement d’Ivan Duque.

Le Comité de solidarité Québec – Colombie forma une délégation d’observation des droits humains qui effectua une tournée de plusieurs provinces colombiennes au mois de novembre et décembre 2021. C’est ainsi qu’ils ont connu de première main de nombreux leaders des mouvements sociaux, en parcourant les routes, les villes et les territoires, des mineurs artisanaux, des étudiants, des défenseurs de l’eau et des rivières, vivant une expérience authentique de solidarité internationale. La vingtaine de personnes qui ont parcouru la Colombie à cette occasion ont pu ressentir la cruelle vérité sur ce pays. Retorno y Vida fut très active lors de cette tournée

qui permis d’aller à la rencontre de nombreuses communautés en prenant une part active au Comité de Solidarité Québec Colombie.





De cette tournée, il demeure des écrits, des dénonciations, des connaissances plus détaillées, des rencontres et des engagements mutuels comme celui de poursuivre la lutte pour la paix, la construction d'une véritable justice sociale et l'urgente et nécessaire unité populaire. De même, la reconnaissance du phénomène de l'extraction des ressources naturelles qui détruisent nos territoires naturels et comment cela est lié au pouvoir des entreprises multinationales, comme le B2 Gold Corporation de Vancouver, qui développe un immense projet minier dénommé Gramalote, localisé dans le district de Providencia, municipalité de San Roque, département d'Antioquia. C'est le plus grand projet de mine à ciel ouvert de Colombie.

L'Association des mineurs de la Providence – ASOMICOPRO -, représente l'ensemble des habitants de la Providencia et San Roque, un total de 21 519 personnes. La mission de cette association est la défense des droits territoriaux et de la petite entreprise minière artisanale. Elle dénonce le non respect des conditions et des accords convenus lors des négociations avec la société minière, initialement Anglo Gold Ashanti, puis la B2 Gold Corp, ainsi que la persécution des mineurs artisanaux avec la

complicité de l'État colombien, en brûlant les outils de travail, en déplaçant de force des habitants, en assassinant et en contaminant les sources d'eau.

Notre tournée est un effort de rapprochement avec vous, depuis la Colombie des territoires oubliés, rempli d'espoir, de vie et de joie, qui aujourd'hui croit en une nouvelle gouvernance et en l'accompagnement international. Nous sommes concernés par les dénonciations de ces faits auprès des instances gouvernementales colombiennes et canadiennes puisque le Canada est l'un des pays ayant le plus contribué économiquement au processus de paix en Colombie et que ses citoyens doivent savoir où sont investies ces deniers publiques.





L'un des aspects fondamentaux de la mission Retorno y Vida est de promouvoir les droits des peuples indigènes, ce pourquoi nous avons réclamé à l'État colombien, la réparation intégrale et la reconnaissance particulière des conditions ethniques et humaines comme Premiers peuples. Nous réclamons le déminage et la reconnaissance de leurs territoires comme espaces de paix et leurs membres comme bâtisseurs de paix.

Malgré les efforts des dernières années pour améliorer les conditions de vie au moyen de programmes et d'actions en faveur des victimes du conflit interne, persiste une situation constante de

violation des droits humains, une pauvreté extrême, les problèmes engendrés par les déplacements forcés et l'isolement dont souffrent les communautés indigènes et paysannes.

Note : Les dates de la tournée sont du 15 au 29 novembre 2024. Nous visiterons les villes de Montréal, Québec, Ottawa et Toronto.

## Des nouvelles du CAPMO

### Retorno y Vida

La délégation colombienne s'arrêtera à Québec le dimanche 17 novembre de 13 h à 16 h.

Salle 3 du Centre Durocher, 680 rue Raoul-Jobin

### Quelques personnes présentes à notre lancement de livre



### Assemblée générale d'automne du Collectif TRAAQ

Lundi 28 octobre 2024 de midi à 16 h

Salle 3, Centre Durocher, 680 rue Raoul-Jobin à Québec